

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2026

AAPPMA le Héron d'Hironville

Ouverture de la pêche : samedi 14 mars 2026

Tout pêcheur doit se conformer aux lois et règlements relatifs à la pêche. Il doit également connaître et respecter le présent règlement intérieur et se soumettre à l'autorité des gardes. Le fait de pratiquer la pêche sur le parcours impose le respect de quelques règles essentielles :

- La pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil ni plus d'une demi-heure après son coucher.
- La taille minimale de capture des truites fario est fixée à 30 cm, avec un maximum de trois prises par jour et par pêcheur.
- Nous vous demandons de pratiquer un prélèvement raisonnable : inutile de congeler du poisson à outrance quand la pêche est ouverte six mois par an.
- La pêche en marchant dans l'eau est autorisée à partir du 23 mars 2026. Le port des waders est permis. Par respect pour les autres pêcheurs, évitez les déplacements abusifs aval/amont.
- Il est formellement interdit de pêcher depuis la rive du parc du château : la pêche est autorisée uniquement depuis la rive côté chemin du Tacot.
- Merci de respecter la nature et de la laisser dans l'état où vous l'avez trouvée. La courtoisie entre pêcheurs est de mise.
- Le parcours No-Kill est strictement réservé à la pêche à la mouche fouettée. Tout poisson capturé doit être immédiatement remis à l'eau dans les meilleures conditions possibles.
- Par respect des frayères à ombres, ne pas marcher les pieds dans l'eau sur le parcours No-Kill jusqu'au dimanche 26 avril 2026 inclus.
- L'AAPPMA est adhérente de l'URNE.

EMPOISSONNEMENT

Un empoissonnement de 130 000 œufs sera réalisé cet hiver à l'aide de dispositifs ALEVIBOX, permettant une éclosion naturelle directement dans la rivière.

N'hésitez pas à vous renseigner si vous souhaitez participer à cette opération.

NETTOYAGE

Trois journées de nettoyage sont prévues cette année afin de préserver la qualité de notre parcours. Votre participation est indispensable si nous voulons conserver notre droit de pêche.

Samedi 7 mars 2026 à 9 h

Samedi 6 juin 2026 à 9 h

Samedi 5 septembre 2026 à 9 h

FERMETURE DE LA PÊCHE

Dimanche 20 septembre 2026

POUR EN SAVOIR PLUS

N'hésitez pas à consulter notre site internet pour retrouver : - le règlement, - les plans du parcours, - des reportages, astuces et montages de mouches, - ainsi que toutes les actions menées par l'AAPPMA « Le Héron » pour valoriser la Saulx. <https://aappmaleheron.yo.fr/>